

Commune de Vufflens-la-Ville

CATALOGUE DE\$ \$UBVENTION\$ OCTROYÉE\$ DAN\$ LE CADRE DU « FOND\$ COMMUNAL POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »







À la maison, au jardin ou lors de ses déplacements, chacun peut dans son quotidien, contribuer à réduire sa consommation d'énergie, limiter l'impact de ses déplacements ou préserver la biodiversité.

Pour soutenir les démarches individuelles des vufflanaises et vufflanais en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du développement durable, la commune de Vufflens-la-Ville vous propose son catalogue de subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

N'attendez plus, consulter le catalogue et envoyez vos dossiers!



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

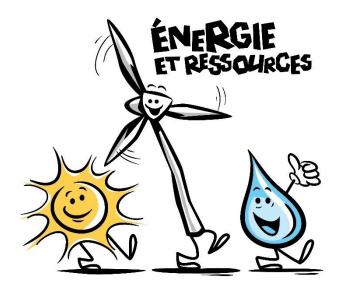


Capteurs solaires photovoltaïques	20 % de la subvention octroyée par Pronovo (rétribution unique), plafonnée à CHF 2'000
Audit énergétique (CECB® Plus)	Habitat individuel (catégorie II) CHF 500 Autres CHF 750
Accompagnement des maîtres d'ouvrage (AMO)	Forfait de CHF 1'000 pour une maison individuelle et de CHF 2'000 pour un immeuble
Rénovation et isolation thermique	20 % de la subvention octroyée par le Canton, plafonnée à CHF 2'000.—
Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable (pompe à chaleur avec photovoltaïque / chauffage à bois)	Forfait de CHF 2'000 par installation

Informations utiles sur https://www.francsenergie.ch.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subvention «Energie renouvelable et efficacité énergétique»** qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 1 mois avant le début des travaux.





Remplacement d'appareils	Ménage :
électroménagers	20 % du prix d'achat
	(plafonné à CHF 500 par objet)
	Bâtiment collectif (dès 3 logements) ou autre:
	20 % du prix d'achat (plafonné à CHF
	500 par objet, jusqu'à concurrence de CHF 1'500 par immeuble
Réparation d'appareils	50 % du coût de réparation (max. CHF
électroménagers	300 par objet)
	Bâtiment collectif (dès 3 logements) : 50 %
	du coût de réparation (max. CHF 300
	par objet, jusqu'à concurrence de CHF 1'000 par immeuble)
KIT de vaisselle réutilisable	Pour les particuliers, 75 % du prix de la
	location (plafonné à CHF 300 par fête)
	Pour les sociétés locales et manifestations communales, 100 % du prix de la location (plafonné à CHF 500)

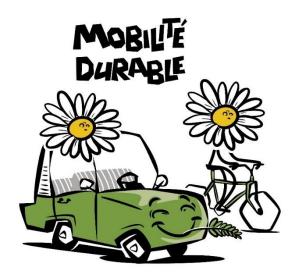


Composteur de jardin ou lombricomposteur (composteur de maison)	CHF 50 par composteur
Récupérateur extérieur d'eau de pluie pour l'arrosage	50 % du coût des travaux (plafonné à CHF 500 par récupérateur)

Informations utiles: https://www.suisseenergie.ch/menage/

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions « Energie et ressources »** qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 3 mois suivant l'acquisition ou les travaux.





Vélo électrique	CHF 500 par vélo neuf
(neuf ou d'occasion)	CHF 300 par vélo d'occasion
Remplacement de batterie pour vélo électrique	CHF 150 par batterie
Vélo classique (neuf ou d'occasion)	50 % du prix d'achat plafonné à CHF 300 par vélo
Abonnement Mobilis	40 % d'un abonnement mensuel,
Jeune (15 à 24,99 ans)	annuel ou Flexi abo valable dans tout le réseau Mobilis, plafonné à CHF 500 par an
Abonnement CFF	25 % d'un abonnement annuel CFF
Jeune (15 à 24,99 ans)	ou parcours, plafonné à CHF 700 par an
Demi-tarif plus pour les moins de 25 ans Jeunes (15 à 24,99 ans)	40 % du montant versé par le souscripteur sur demi-tarif plus plafonné à CHF 500 par an

Informations utiles: Mobilis Vaud, www.cff.ch.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions « Mobilité durable »** qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 3 mois suivant l'acquisition.





Haies vives*	60 /mètre linéaire du coût des travaux (plafonné à 2'000 tous les 3 ans)
Plantation de nouveaux arbres ou arbustes*	50 % du coût d'achat par arbre (max CHF 100 par arbre et max. 5 arbres par parcelle et par an)
Remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables	CHF 20/m² (plafonné à CHF 3'000)
Elimination d'un nid de frelons asiatiques	Coût d'élimination du nid suivant sa catégorie

^{*}Valable uniquement pour la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales selon liste du Canton de Vaud.

Informations utiles: https://www.vd.ch/

Espèces exotiques envahissantes Haies d'essences indigènes Plantation et entretien des arbres Vergers et arbres fruitiers

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions** « **Biodiversité** » qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 1 mois avant le début des travaux.



Vous souhaitez faire une demande de subvention?

Voici la marche à suivre :

- 1. Prenez connaissance des conditions spécifiques de chaque subvention détaillées dans la directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable » à consulter sur le site de la commune www.vufflens-la-ville.ch rubrique « PECC » ou à demander directement à l'Administration communale.
- 2. Si votre achat ou vos travaux est/sont conforme(s) aux conditions d'octroi, collectez tous les documents et justificatifs requis.
- 3. Remplissez le formulaire dédié et faites-le nous parvenir dans les délais impartis, avec les annexes demandées.

Vous pouvez retrouver tous les formulaires de demande de subvention sur le site Internet de la commune <u>www.vufflens-la-ville.ch</u> ou les demander directement à l'Administration communale.

Toutes les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des limites financières du Fonds.

Pour tout renseignement complémentaire :

Administration communale de Vufflens-la-Ville Rue de la Poste 10 1302 Vufflens-la-Ville

2 O21 701 32 55

□ commune@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi: de 14h00 à 18h00

Mercredi: de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi: de 14h00 à 16h00









Commission composée de

Mme Silvia Pequerul, habitante de Vufflens-la-Ville Mme Johanna Schoop, habitante de Vufflens-la-Ville M. Samuel Berthoud, Conseiller communal M. Vu Tran, Conseiller communal Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale M. Olivier Duperrut, Syndic

Illustrations réalisées par

Atelier Graphique Romain Mange



